

N° 309 - 29 septembre 2023

FNCCR

La FNCCR tenait son CA le 28 septembre 2023

Figurait notamment à l'ordre du jour, la validation du nouveau modèle de cahier des charges de concession pour la distribution publique de gaz en zone ELD, qui fût validé en séance.

Le Conseil du FACé se tenait le 19/09/2023

Ce conseil fût encore l'occasion de rappeler que « le FACé n'est pas une subvention mais une péréquation », à l'occasion des échanges portant sur l'évolution du dispositif.

Lettre d'information FNCCR portant sur la suppression de la CCU au titre des extensions situées hors terrain d'assiette du demandeur et du vide juridique laissé jusqu'au 10/11/23 par l'ordonnance n° 2023-816

La [délégation de la CRE publiée le 26/09](#) nous apprend que la CRE considère « qu'il doit être fait application de manière anticipée des nouvelles règles de l'ordonnance qui mettent à la charge du demandeur l'intégralité de la contribution due au titre de l'extension et que le fait générateur à prendre en compte à cette fin est la délivrance de l'autorisation d'urbanisme. »

⇒ [Lien vers la lettre](#)

La FNCCR organise un webinaire sur les zones d'accélération des EnR le 3 octobre prochain de 14 h à 15 h 30 avec notamment une présentation d'ENEDIS et de GRDF

⇒ [Lien d'inscription](#)

⇒ [Présentation de la démarche](#)

3^{ème} édition de la journée contre la précarité énergétique AARHSE/FNCCR du 15/11/23 (matin)

⇒ [Lien d'inscription](#)

EVENEMENTS

Rencontres nationales des ELD 2023

Les Syndicats nationaux des ELD organisent les prochaines Rencontres Nationales des ELD 2023, en coordination avec la Société Monégasque d'Electricité et de Gaz (SMEG), les 19 et 20 octobre 2023 à Monaco.

CEDEC

Le congrès de la CEDEC se tiendra 15 novembre 2023 à Bruxelles.

[Programme prévisionnel sur cedec.com](#)

EDF**Rapport de la CRE sur le prix de l'électricité nucléaire entre 2026 et 2040**

Le coût complet de production du parc nucléaire, qui servira à fixer le prix d'accès régulé au nucléaire, est estimé à 60,70 euros par mégawattheure (€/MWh) sur la période 2026 à 2030, à 59,10 €/MWh sur 2031 à 2035, puis à 57,30 €/MWh sur 2036 à 2040.

[Source : site du MTE](#)

NOMINATIONS

Arrêté du 19 septembre 2023 portant nomination au Conseil supérieur de l'énergie (CSE)

Madame Hermine DURAND, adjointe au sous-directeur du système électrique et des énergies renouvelables à la DGEC, au ministère, est nommée secrétaire générale suppléante du CSE.

[Source : arrêté non paru au JORF, 20/09/2023](#)

Arrêté du 12 septembre 2023 portant nomination au Conseil supérieur de l'énergie (CSE)

Monsieur Bertrand WALLE est nommé membre du CSE, au titre des représentants des

consommateurs d'énergie ainsi que d'associations agréées pour la protection de l'environnement (UNIDEN), en remplacement de Madame Sophia ELASRI et en qualité de suppléant de Monsieur Gildas BARREYRE

[Source : arrêté non paru au JORF, 20/09/2023](#)

Arrêté du 28 juillet 2023 portant nomination au Conseil national de la transition écologique

Notamment :

Au sein du collège représentant les collectivités territoriales, au titre de Régions de France

Titulaire : M. François WERNER, en remplacement de M. Franck LEROY.
Suppléant : M. Jérémie GODET, en remplacement de M. Charles FOURNIER.

[Source : JORF du 02/09/2023](#)

PROGRAMMATION

Décret n° 2023-862 du 7 septembre 2023 portant modification du décret n° 2017-570 du 19 avril 2017 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie de la Guadeloupe
Ce décret, pris en application de l'[article L. 141-6 du code de l'énergie](#), modifie la PPE de la Guadeloupe qui établit les priorités d'actions pour toutes les énergies du point de vue de la maîtrise de la demande, de la diversification des sources, de la sécurité d'approvisionnement, du développement du stockage et des réseaux.

[Source : JORF du 9 septembre 2023](#)

RH IEG

Arrêté du 4 septembre 2023 portant extension d'un accord de branche fixant la date des élections professionnelles pour les entreprises de la branche des industries électriques et gazières

Sont rendues obligatoires, pour tous les employeurs et tous les salariés compris dans leur champ d'application, les dispositions de l'accord de branche fixant la **date des élections (13 novembre 2023)** professionnelles pour les entreprises de la branche des IEG, conclu le 19 janvier 2023.

[Source : JORF du 13/09/2023](#)

Arrêté du 4 septembre 2023 portant extension d'un accord de branche sur les moyens bénévoles mis à la disposition des activités sociales des industries électriques et gazières 2023-2029

Sont rendues obligatoires, pour tous les employeurs et tous les salariés compris dans leur champ d'application, les dispositions de l'accord de branche sur les moyens bénévoles mis à la disposition des activités sociales des IEG 2023-2029, conclu le 12 janvier 2023.

[Source : JORF du 13/09/2023](#)

Arrêté du 4 septembre 2023 portant extension d'un accord relatif aux primes et indemnités dans la branche professionnelle des industries électriques et gazières - Fin 2022 - Année 2023

Sont rendues obligatoires, pour tous les employeurs et tous les salariés compris dans leur champ d'application, les dispositions de l'accord relatif aux primes et indemnités dans la branche professionnelle des IEG - Fin 2022 - Année 2023, conclu le 8 novembre 2022.

[Source : JORF du 13/09/2023](#)

Arrêté du 4 septembre 2023 portant extension de l'avenant n° 8 à l'accord du 27 novembre 2008 relatif à la mise en place d'une couverture de prévoyance complémentaire des salariés statutaires des industries électriques et gazières.

Sont rendues obligatoires, pour tous les employeurs et tous les salariés compris dans leur champ d'application, les dispositions de l'avenant n° 8 à l'accord du 27 novembre 2008 relatif à la mise en place d'une couverture de prévoyance complémentaire des salariés statutaires des IEG, conclu le 29 novembre 2022.

[Source : JORF du 10/09/2023](#)

ACTUALITES REGLEMENTAIRES GAZ

Décret n° 2023-872 du 12 septembre 2023 relatif à l'instruction des demandes d'intervention financière de l'Etat pour une prise en charge partielle des coûts associés à la conversion des usages de gaz pétrole liquéfié à l'électricité ou aux énergies renouvelables (ZNI)

Ce décret précise les éléments qui doivent être transmis à l'Etat et à la CRE ainsi que le calendrier, aux fins d'instruction des demandes des communes et d'évaluation des contrats de concession d'un réseau de GPL en ZNI faisant l'objet d'une intervention financière de l'Etat avant leur adoption par l'instance délibérative, de leur bonne exécution technique et financière, et de la bonne exécution de la conversion des usages de GPL à l'électricité ou aux EnR.

[Source JORF du 14/09/2023](#)

ACTUALITES REGLEMENTAIRES ELECTRICITE

GRD

Arrêté du 6 septembre 2023 relatif aux dispositifs de comptage sur les réseaux publics de distribution d'électricité

Cet arrêté prévoit que pour les dispositifs de comptage mis à la disposition des utilisateurs des réseaux publics de distribution ayant souscrit une offre de fourniture assurant une gestion quotidienne du contact pilotable, les

GRD désactivent temporairement la fermeture du contact pilotable sur la période des heures creuses méridiennes durant la période hivernale 2023-2024.

Source : JORF du 13/09/2023

Arrêté du 3 août 2023 portant déclaration d'utilité publique de la construction du tronçon à 400 000 volts raccordant le futur poste désigné « Les îles » localisé sur la commune du Bourg-d'Oisans dans le département de l'Isère à la ligne électrique aérienne Champagner - Vaujany à 400 000 volts

Source : JORF du 26/08/2023

Fourniture

Décret n° 2023-880 du 15 septembre 2023 pris en application du IX de l'article 181 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023

Ce décret précise les modalités de contrôle de l'éligibilité à l'amortisseur électrique, notamment les modalités de transmissions de données à la CRE par les fournisseurs.

Source : JORF du 16/09/23

Décret n° 2023-877 du 14 septembre 2023 relatif aux dispositifs du bouclier tarifaire gaz et électricité en faveur de l'habitat collectif résidentiel et de l'amortisseur électricité pour les très petites entreprises
Ce décret apporte des précisions aux décrets mettant en œuvre le bouclier tarifaire gaz en faveur des ménages résidant en habitat collectif résidentiel pour 2023 et l'amortisseur électricité pour les TPE.

Il précise d'une part le dispositif du bouclier tarifaire gaz en faveur de l'habitat collectif résidentiel pour 2023, afin de tirer les conséquences de la baisse des prix du gaz sur les marchés de gros et de la non-reconduction après le 1er juillet 2023 du bouclier tarifaire gaz individuel et, d'autre part, l'amortisseur électricité pour les TPE, avec la mise en cohérence de la date limite du dernier guichet de demande.

Source : JORF du 15/09/23

Arrêté du 29 août 2023 pris en application du IX de l'article 181 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 relatif aux consommations historiques et aux consommations lors des périodes de fortes tensions (pour le calcul des plafonds d'aides)

Cet arrêté fixe les modalités de transmission des données de consommation par les fournisseurs et les GRD.

Il précise par ailleurs la méthode de calcul de la consommation historique et prévoit les cas d'index qui ne tombent pas le 1er du mois ainsi que les cas de compteurs non communicants (estimation).

Source : JORF du 2/09/23

Production

Décret n° 2023-854 du 1er septembre 2023 relatif au dispositif de soutien à la production de certaines catégories d'hydrogène

Ce décret, pris pour l'application de l'article L. 812-3 du code de l'énergie, fixe les dispositions réglementaires précisant la procédure de sélection des projets admis à bénéficier du dispositif de soutien à la production de certaines catégories d'hydrogène.

Source : JORF du 3/09/2023

PUBLICATIONS DE LA CRE

Publications

La CRE a publié sa contribution à la stratégie française énergie-climat

Cette stratégie repose sur les piliers suivants :

- Accélérer la décarbonation de notre mix énergétique en transformant notre système énergétique
- Développer un marché de l'électricité à long terme, pour réussir la décarbonation de l'industrie
- Accompagner la transformation des réseaux en privilégiant les investissements dans les réseaux et les infrastructures
- Associer les consommateurs et les territoires au nouveau système énergétique
- Préparer le cadre de régulation des infrastructures d'hydrogène bas-carbone

Source : site de la CRE le 14/09/2023

La CRE a publié un guide pour accompagner les consommateurs professionnels d'électricité et de gaz

Source : site de la CRE le 14/09/2023

La CRE a publié un communiqué de presse le 14 septembre 2023 portant rectificatif sur l'estimation des TRVE 2024

Elle y rappelle que si l'estimation actuelle de l'évolution des TRVE théoriques portait sur une augmentation de 10%, il conviendra d'attendre la fin de l'année (prix de marché 2024, demandes d'ARENH au guichet de novembre) auquel serait éventuellement appliqué un bouclier tarifaire.

Source : site de la CRE le 14/09/2023

La CRE a publié son Rapport de la Commission de régulation de l'énergie sur le pilotage des bâtiments tertiaires

Elle y recommande notamment de s'assurer :

- du déploiement réussi des solutions de pilotage dans les bâtiments tertiaires,
- d'activer le gisement de flexibilité électrique des bâtiments tertiaires ;

- de valoriser la flexibilité dans les bâtiments tertiaires

Source : site de la CRE le 11/09/2023

Délibérations GRD électricité

Délibération n° 2023-300 du 22 septembre 2023 portant décision sur les conditions de raccordement et d'accès des utilisateurs aux réseaux publics de distribution d'électricité
Cf. lettre d'information FNCCR en p. 1 et délibération 2023-173 en p. 4

Source : JORF du 28/09/2023

Délibération de la CRE du 14 septembre 2023 portant avis sur le projet de décret relatif aux mesures d'urgence définies en application des articles L. 321-17-1 et L. 321-17-2 du code de l'énergie

La CRE émet un avis favorable sur ce projet de décret, en ce qu'il permettra la mise à disposition d'un maximum de puissance techniquement disponible et non utilisée en période de tension sur le réseau au cours des hivers prochains, contribuant ainsi à renforcer la sécurité d'approvisionnement et d'exploitation du système électrique français en périodes de tension.

Source : Site de la CRE 14/09/2023

Délibération n°2023-219 du 6 septembre 2023 portant avis sur le projet de décret relatif aux communautés d'énergie

La CRE constate dans cette délibération que ses recommandations émises dans son avis du 30 juin 2022 ont été prises en compte sur :

- l'indemnisation du GRD
- sur le droit de quitter une communauté d'énergie.

La CRE émet donc un avis favorable sur le projet de décret.

Source : Site de la CRE 8/09/2023

Délibération n° 2023-141 du 31 mai 2023 portant avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment, hangar ou ombrière utilisant l'énergie solaire photovoltaïque

Ce projet d'arrêté a pour objectif :

- de geler l'évolution, hors inflation, des tarifs et primes prévus par l'AT S21 Métropole pour la période allant du 1er mai au 31 juillet 2023 (trimestre tarifaire T6) afin d'éviter toute baisse des rémunérations sur la période concernée ;
- d'adapter la période d'indexation par le coefficient KN pour les installations de puissance installée >100 kWc.

La CRE est favorable au prolongement du gel de la dégressivité pour un trimestre tarifaire supplémentaire, ainsi qu'à la limitation de la période d'indexation par le coefficient KN pour les installations se mettant en service très rapidement après la DCR.

Elle propose cependant de revoir la formulation de l'article 2 du projet d'arrêté. Par ailleurs, la CRE recommande :

- de procéder à des modifications pérennes du mécanisme de dégressivité pour application dès le 1er août 2023 ;
- de rendre plus contraignantes les modalités de dépôt de demandes complètes de raccordement (DCR) pour un même projet ;
- de remplacer le dispositif du « choix du trimestre tarifaire » pour les installations de moins de 100 kWc par une prolongation de l'indexation via le coefficient KN

Source : site de la CRE 13/09/2023

Délibération n° 2023-173 du 28 juin 2023 portant avis sur le projet d'ordonnance prévue à l'article 26 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

Ce projet d'ordonnance permet notamment de :

- clarifier la répartition des coûts de raccordement entre les demandeurs et la collectivité du TURPE à la suite de l'exclusion des CCU du règlement de ces coûts par la loi APER ;
- détailler la mise en œuvre des S2REnR dans les ZNI, en renforçant notamment leur lien avec les PPE ;
- permettre aux GRD de modifier la puissance de raccordement des installations précisée dans les conventions de raccordement en cours d'exécution ou conclues postérieurement à l'entrée en vigueur de l'ordonnance ;
- ouvrir la possibilité aux stockeurs de réaliser eux-mêmes leur raccordement

La CRE rend un avis favorable sur ce projet d'ordonnance et formule quelques recommandations parmi lesquelles :

- la taxe d'aménagement devrait être revue à la baisse ;
- la mise à jour des S2REnR devrait pouvoir intervenir pour tenir compte de la dynamique des territoires et de l'avancement des schémas (hors PPE) ;
- l'encadrement réglementaire du dispositif de maîtrise d'ouvrage déléguée doit être simplifié, pour les producteurs, les stockeurs ou les consommateurs, en vue d'en faciliter la mise en œuvre notamment en supprimant l'obligation d'un contrat de mandat sur ces réseaux.

Source : site de la CRE 11/09/2023

Délibérations fourniture d'électricité

Délibération n°2023-296 du 21 septembre 2023 portant décision des modalités et volumes pour le calcul des coûts d'approvisionnement, dans les TRVE 2024,

des volumes non attribués du fait de l'écêtement de l'ARENH

Pour l'année 2024, le calcul dans les TRVe de l'approvisionnement des volumes écêtés sera lissé sur 3 mois du 1^{er}/10 au 23/12, alors que la période considérée était jusqu'ici comprise entre le 1^{er} et le 22/12.

Cette mesure vise à limiter l'augmentation des TRVe.

[Source : site de la CRE le 22/09/2023](#)

Délibération n° 2023-225 du 13 septembre 2023 portant communication sur le bilan de la répercussion des volumes additionnels d'ARENH dans les offres de fourniture d'électricité

L'ARENH additionnel a permis de protéger la plupart des consommateurs de la hausse des prix de gros en 2022, en réduisant le montant des factures d'électricité d'un montant d'environ 7,8 Md€ (dont 4 via les fournisseurs alternatifs).

Seuls trois fournisseurs n'ont pas été en mesure d'attester que la répercussion a été effectuée selon ces principes (sur 0,4% de la valeur totale de l'ARENH+).

Une partie de l'ARENH additionnel reste à redistribuer aux consommateurs, correspondant à certains contrats de fourniture pluriannuels. La CRE fixe trois échéances supplémentaires de contrôle des montants répercutés au 1^{er} janvier, 1^{er} juillet et 31 décembre 2024.

[Source : site de la CRE le 14/09/2023](#)

Délibérations production d'électricité

Délibération n° 2023-214 du 27 juillet 2023 portant avis sur un projet de modification du cahier des charges de l'appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir d'énergie solaire photovoltaïque, hydroélectrique ou éolienne, situées en métropole continentale, dit « appel d'offres technologiquement neutre »

La CRE donne un avis favorable au projet de cahier des charges et formule diverses recommandations.

[Source : site de la CRE le 18/09/2023](#)

Délibération n° 2023-288 du 14 septembre 2023 portant avis sur le projet de décret relatif aux mesures exceptionnelles de maîtrise de la consommation de gaz naturel des installations de production d'électricité utilisant du gaz naturel

La CRE émet un avis favorable sur le projet de décret, mais émet quelques réserves, portant sur :

- la prise en compte des capacités techniques du réseau de gaz dans la sélection des installations visées par les mesures de restriction/suspension,
- la relativisation du critère de présence économique

- la non nécessité de l'avis de la CRE sur les sanctions à l'encontre des sites ne respectant pas la consommation maximale

[Source : site de la CRE le 20/08/2023](#)

Délibération n° 2023-215 du 27 juillet 2023 portant décision relative à l'instruction des dossiers de candidature à la 5ème période de l'appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité PV « Centrales sur bâtiments, serres agrivoltaiques, hangars, ombrières et ombrières agrivoltaiques » à 500 KWc »

La puissance cumulée des offres conformes est en hausse mais reste inférieure au volume cible défini par le cahier des charges.

La CRE propose de retenir 80/107 dossiers (341,9/425,7 MWh) et de retenir comme prix moyen pondéré 101,2 €/MWh.

Elle recommande de supprimer la notion de volière du projet de cahier des charges pour la prochaine période.

[Source : site de la CRE le 29/08/2023](#)

Délibération de la CRE N° 2023-73 du 2 mars 2023 portant avis sur un projet de décret relatif aux sanctions applicables aux installations de production de biométhane

La CRE rend un avis favorable sur le projet de décret, qui définit la mise en œuvre de la procédure de sanction pouvant être initiée par le préfet de région à l'encontre d'un producteur bénéficiant d'un dispositif de soutien (...) en cas de fraude, d'un manquement ou d'une non-conformité aux prescriptions définies par les textes réglementaires et les cahiers des charges des procédures de mises en concurrence.

Elle recommande d'introduire la même procédure spécifique de sanction des comportements frauduleux pour la production d'électricité renouvelable

[Source : site de la CRE le 29/08/2023](#)

CONSULTATIONS

Consultation sur la 6ème période des CEE

Dans la perspective de la 6e période CEE, qui débute à compter du 1^{er} janvier 2026, une concertation est ouverte afin de recueillir l'avis des parties prenantes sur l'évolution du dispositif.

Pourrait notamment être remis en cause les seuils-franchise dont bénéficient les plus petits fournisseurs.

La FNCCR a répondu à [cette consultation, qui est disponible sur le site du MTE](#).

Clôture de la consultation le 29 septembre.

[Source : site du MTE](#)